

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 11
Votants : 11
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés :

Excusés : Xavier MACIAS

Absents :

Secrétaire de séance : Catherine LISSARRAGUE

2023_025 - Objet : Proposition d'indemnisation par la SMACL pour deux sinistres

Le président indique qu'il est nécessaire de délibérer afin d'approuver une offre d'indemnisation proposées par la SMACL pour deux sinistres de 2022.

L'offre proposée par l'assureur s'élève à :

- 1 254,00 pour le regard de la fosse du refuge d'Illhéou endommagé par le gardien ;
- 2 163,84 pour le vitrage brisé par un tiers à la galerie des œufs ;

Cet exposé terminé, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** la proposition d'indemnisation de la compagnie SMACL d'un montant de 1 254 € pour le regard de la fosse du refuge d'Illhéou ;
- **D'ACCEPTER** la proposition d'indemnisation de la compagnie SMACL d'un montant de 2 163,84 € pour le vitrage brisé à la galerie des œufs ;
- **DE SOLDER** par la présente ces deux sinistres ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte ou document se rapportant à cette acceptation par la commission syndicale..

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/05/2023 065-256501321-20230413-2023_025-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/05/2023 065-256501321-20230413-2023_025-DE
